**Réponse à la demande d’accès 23-24-496**

**Point 1 :**

**Obtenir le document qui explique qu'à partir du 5 juillet 2022, une nouvelle méthodologie a dû être appliquée en lien avec les tableaux de bord « Situation de la Covid-19 » ainsi que l’explication de ce revirement et/ou la raison de cette nouvelle méthodologie, qui font que les données ne sont plus accessibles au public. Les données étant les cas d’hospitalisation et/ou décès en fonction du statut vaccinal.**

Les deux avis du Comité sur l’immunisation du Québec (CIQ) publiés en juin 2022 au lien suivant :<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/deux-nouveaux-avis-du-comite-sur-limmunisation-du-quebec-sur-la-vaccination-contre-la-covid-19-41643>, mentionnent que l'immunité vaccinale est périodique et varie selon le facteur de risque des individus, c’est-à-dire leurs antécédents médicaux, leur âge et leur antécédent d'infection antérieure. Ainsi, la primovaccination de deux doses avec une dose de rappel est considérée comme une protection de base chez les personnes adultes sans antécédent d'infection. Pour les groupes prioritaires identifiés dans l’avis du CIQ, le nombre de doses recommandées varie d’un groupe à l’autre. La campagne de vaccination qui a suivi ces avis du CIQ a donc été adaptée selon ces recommandations.

Dans le tableau de bord publié sur Twitter, avant le 5 juillet 2022, on y trouvait une ventilation du nombre de cas, d’hospitalisations et d’hospitalisations aux soins intensifs selon le nombre de doses reçu (1re dose ≥ 14 jours, 2e dose ≥ 7 jours, 3e dose ≥ 7 jours). À la suite des avis du CIQ mentionné plus haut, cette catégorisation était devenue obsolète. Ainsi, une adaptation des indicateurs pour évaluer et suivre la couverture vaccinale lors de la campagne de vaccination de 2022 a été effectuée afin de se conformer aux recommandations du CIQ.

**Point 2 :**

**Obtenir les explications pour comprendre pourquoi le tableau « Nombre de décès en lien avec la COVID-19 selon le statut vaccinal au moment de l'infection et l'année du décès » pour la période du 14 décembre 2022 au 11 avril 2023, pour l'ensemble du Québec n'a pas été maintenu jusqu'à ce jour. S'il y a eu une demande de la part du Ministère de changer aussi cette méthodologie, obtenir le document en question.**

En date du 12 avril 2023, la source des données officielles pour la vigie des décès attribuables à la COVID-19 a été modifiée. En effet, depuis le début de la pandémie, la source de données était la Trajectoire Santé publique (TSP). À partir du 12 avril 2023, la situation épidémiologique de la COVID-19 ayant évolué, la nouvelle source de données est une compilation spéciale du ministère de la Santé et des Services sociaux des données du fichier des décès du Registre des évènements démographique produit par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Il s’agit de la source officielle pour l’ensemble des causes de décès au Québec.

**Point 3 :**

**Savoir pourquoi il n’a jamais eu de groupe témoin non vacciné. Les non-vaccinés ont été mis avec les vaccinés moins de 14 jours, ce qui n'a aucun sens. Qui a déterminé que ce serait ainsi et est-ce qu'un document est disponible à ce sujet.**

Également, le CIQ a indiqué, dans son avis de février 2021 ([INSPQ, 2021](https://can01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.inspq.qc.ca%2Fpublications%2F3111-donnees-preliminaires-efficacite-vaccinale-strategie-covid19&data=05%7C02%7Cannie.lariviere%40msss.gouv.qc.ca%7Ceaa155217a934b60dc5208dc5508c1d9%7C06e1fe285f8b4075bf6cae24be1a7992%7C0%7C0%7C638478743319844049%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=JMpv%2Ffy9%2FuTEW5LcpS6nuYsF%2FjBw9exiec%2Fz3vl0xU8%3D&reserved=0)), que l’efficacité vaccinale pour prévenir la maladie de la COVID-19 semble apparaître avec un délai de 14 jours chez les personnes plus jeunes et de 21 jours chez les personnes plus âgées. Un délai est donc nécessaire pour atteindre une protection optimale contre la maladie, à l’origine de ce choix méthodologique. En groupant les personnes non vaccinées et les personnes vaccinées depuis moins de 14 jours, cela permettait de différencier les personnes protégées ou non contre la COVID-19 au niveau de la population.

Au Québec, un programme de surveillance passive des effets secondaires possiblement reliés à l’immunisation (ESPRI) est implanté depuis 1990 ([gouvernement du Québec, 2019](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-278-38W.pdf)). Ce programme regroupe, dans un registre provincial, l’ensemble des manifestations cliniques inhabituelles (MCI) faites au Québec à la suite de la vaccination. La déclaration des MCI est un processus rigoureux. En général, un intervalle de 6 semaines (42 jours) entre l’administration d’un vaccin et l’apparition d’une manifestation clinique constitue la durée d’observation la plus souvent reconnue en surveillance pour considérer un lien potentiel entre la MCI et le vaccin. Cependant, cette durée pourrait être allongée selon le jugement des cliniciens responsables du dossier et de la révision des MCI si une problématique particulière le nécessitait.

La vigie des MCI est réalisée chaque semaine par la Direction de la vigie sanitaire du Ministère afin de s’assurer de la sécurité des personnes vaccinées et de la qualité des produits immunisants.